

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 66 (1969)
Heft: 11

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Canton de Neuchâtel MISE SOUS SÉQUESTRE

Vu l'apparition d'un foyer de loque américaine à la Caroline sur les Brenets ;

l'Office vétérinaire cantonal et l'Inspectorat cantonal des ruchers,

décident :

Article premier. Le territoire communal des Brenets est mis sous séquestre.

Article 2. Dans les régions sous séquestre, tout trafic d'abeilles ainsi que tout changement d'emplacement des colonies sont interdits.

Article 3. Les contraventions à la présente décision sont punies conformément aux prescriptions fédérales en la matière.

Le vétérinaire cantonal : L'inspecteur cantonal des ruchers :

Docteur Staehli

J.-P. Gobbo

COMMUNIQUÉ AUX FÉDÉRATIONS

Le Comité central de la SAR rappelle aux Fédérations la teneur de l'article 33bis des nouveaux statuts :

« Les Fédérations seront consultées, en séance commune avec le CC, pour toute question de technique apicole, au moins une fois par an ; elles pourront soumettre au CC l'étude de tout problème apicole. Chaque Fédération désigne à cet effet un délégué. »

En vertu de cet article, le CC prie les Fédérations de désigner un membre compétent pour faire partie de cette commission technique.

Il précise que cette dernière n'a que des compétences techniques, mais non administratives.
p.o. G. Chassot, secrétaire.

Maladies des abeilles en septembre 1969

Loque américaine

Canton/district	Localité	Cas	Canton/district	Localité	cas
Argovie.					
Baden	Oettikon-Würenlos		Porrentruy	Fahy	1
Berne				Miécourt	1
Bienne	Bienne	1	Moutier	Vendlincourt	1
Konolfingen	Oberdiessbach	1		Les Genevez	2
Interlaken	Unterseen	1			
Obersimmental	Zweisimmen	1	Bâle Campagne		
Schwarzenburg	Schwarzenburg	1	Sissach	Läufelfingen	1
Trachselwald	Eriswil	1	Waldenburg	Eptingen	1
Courtelary	Mont-Tramelan	1	Grisons		
Franches-Montagnes	Montfaucon	1	Moesa	Roveredo	1
			Oberlandquart	Klosters	1

<i>Canton/district</i>	<i>Localité</i>	<i>Cas</i>	<i>Canton/district</i>	<i>Localité</i>	<i>Cas</i>
Plessur	Churwalden	2	Locarno	Lavertezzo	2
<i>Lucerne</i>				Verguno (Intragna)	1
Hochdorf	Herlisberg	1	Riviera	Rivera	1
Willisau	Fischbach	1	Valle Maggia	Claro	1
	Hergiswil	1		Maggia	1
	Langnau	1	<i>Valais</i>		
	Uffikon	1	Goms	Münster	1
<i>Obwalden</i>	Sachseln	1	Raron-Est	Mörel	1
			Raron-Ouest	Wiler	1
<i>Schwyz</i>			<i>Fribourg</i>		
Schwyz	Arth	1	Broye	Grandsivaz	1
	Lauerz	1	Gruyère	Bulle	1
	Muotathal	1		Vuadens	1
	Schwyz	1	Sarine	Belfaux	1
	Steinerberg	1		Corminboeuf	1
				Ponthaux	1
<i>Soleure</i>			<i>Genève</i>		
Gösgen	Lostorf	2	Rive gauche	Jussy	2
<i>Tessin</i>			<i>Neuchâtel</i>		
Bellinzona	Bellinzona	1	Le Locle	Les Brenets	1
	Montecarasso	1			
Blenio	Malvaglia-Chiesa	2	<i>Vaud</i>		
	Ponterio (Malvaglia)	1	Echallens	Poliez-le-Grand	1
Leventina	Chironico	1	Orbe	Ballaigues	1
	Primadengo	1			
			Loque européenne		
<i>Grisons</i>					
Plessur	Masans	1			
Oberlandquart	St-Antönien-Rüti				
			Acariose		
<i>Genève</i>					
Rive gauche	Onex	1			

Section apicole du Liebefeld.

RAPPORT DU SERVICE DES PESÉES ET OBSERVATIONS POUR L'ANNÉE 1969

Après un printemps, au temps variable, soumis à des fluctuations de température considérables, il n'y avait vraiment pas grand-chose à espérer. Certes, quelques stations ont annoncé des augmentations réjouissantes, mais dans l'ensemble, l'année ne laissera pas de regrets. Depuis de nombreuses années, nous n'avions enregistré des résultats aussi médiocres, pas seulement au point de vue récolte, mais aussi en ce qui concerne nos correspondants. Comme nous l'avons déjà laissé entendre, ce n'est pas, à priori, dans les périodes à augmentations spectaculaires qu'il nous faut communiquer les relevés, mais aussi lorsqu'il y a disette. Certes, nous comprenons que l'attrait du rucher n'est pas le même, toutefois il est capital que nous puissions renseigner objectivement nos lecteurs.

16 stations nous ont fait parvenir des résultats. En voici les détails :

du 1er octobre 1968 au 5 mars 1969	10
du 6 mars 1969 au 5 avril 1969	14
du 6 avril 1969 au 5 mai 1969	14
du 6 mai 1969 au 5 juin 1969	12
du 6 juin 1969 au 5 juillet 1969	12
du 6 juillet 1969 au 5 août 1969	12
	Total 74

M. Aubry, de la station de Glovelier, a démissionné ; nous lui réitérons ici nos remerciements pour les services rendus.

Une station S.A.R. n'a pas donné signe de vie. Trois relevés, pour cause de retard, n'ont pu être publiés.

Merci à tous ceux qui nous ont aidé à informer nos lecteurs.

Le prochain relevé, dit de l'hiver, soit : du 1er octobre 1969 au 5 mars 1970, devra parvenir au responsable pour le 10 mars au plus tard.

Bonne santé à vous tous, bon hivernage pour vos abeilles, ce sont nos vœux les plus chers.

Genève, le 1er octobre 1969.

O. Schmid.

CONCOURS DES RUCHERS 1969

Suivant l'article 6 du règlement, l'assemblée des délégués de 1968 avait désigné, par tirage au sort, la 5^e circonscription pour l'année 1969. Cette circonscription comprend toutes les sections neuchâteloises à savoir : La Béroche, La Côte neuchâteloise, Val-de-Ruz, Montagnes neuchâteloises, La Chaux-de-Fonds, Val-de-Travers.

Le jury est composé de M. André Jacquier, président, membre du comité de la SAR, Les Marécottes ; de M. Théo Ruckstuhl, secrétaire, désigné par l'AD, St-Cergue et de M. Henri Porret, Fresens, mandaté par les six sections concurrentes.

Observations générales :

Le jury a reçu 19 inscriptions. Au vu des beaux ruchers que nous avons aperçus au cours de nos randonnées en République neuchâteloise, nous aurions souhaité un nombre plus élevé de concurrents et pourtant il fallait être animé d'un bel enthousiasme pour s'inscrire, au sortir d'un hiver déconcertant, à un concours de ruchers. Nous félicitons donc ceux qui ont eu ce courage.

Le jury fut accueilli partout avec sympathie. Il s'est plu à constater chez chacun une évidente bonne volonté. On s'était appliqué au mieux à affronter le concours. Hommage particulier à ces épouses qui, peut-être avec un brin d'amour-propre, avaient collaboré avec leur mari à la toilette des ruchers. Le jury emporte de ces contacts la meilleure impression et se réjouit à la pensée que l'apiculture telle qu'elle est pratiquée dans cette région permet de solides espoirs.

La récolte est très faible, peu de colonies haussées, quelques corps de ruche ne sont pas loin de crier famine : conséquences d'un printemps tardif et d'un début d'été aux journées pluvieuses et aux nuits froides.

Le jury a voulu se montrer bienveillant, malgré peut-être les apparences. Il a pour principe, qu'encourager et conseiller les concurrents vaut mieux que de les dépiter. Il a pu constater que

bon nombre renouvellent régulièrement les reines soit par achat soit par élevage privé.

De même il se plaît à relever que la plupart des concurrents ont répondu avec aisance à la majorité des questions d'ordre pratique et théorique qui leur ont été posées. C'est là, pensons-nous le résultat des cours donnés par les conseillers apicoles.

Le marquage des reines, obligatoire en 2^e catégorie devrait être pratiqué partout, car s'il est opéré à temps, les échecs sont rares et ils sont largement compensés par le gain de temps qu'il procure quand il s'agit d'un contrôle de la reine : nécessaire dans diverses circonstances.

Au chapitre de l'élevage, nous conseillons, non seulement à ceux qui le pratiquent déjà, mais à tous ceux qui l'ignorent, de se procurer auprès de l'administrateur de la SAR, la brochure « Le Courrier de l'Elevage » par M. H. Schneider de la station du Liebefeld, pour le prix de Fr. 2.50.

La présentation de la comptabilité retient certainement de bons apiculteurs à s'inscrire pour le concours. Le règlement n'impose pas de système. Il prévoit seulement le bilan, le compte d'exploitation et des annotations concernant chaque colonie. C'est peu et pourtant c'est indispensable si l'on veut sélectionner les souches en vue d'un élevage rationnel, augmenter la productivité et avoir une image fidèle du revenu de son rucher.

Nous ne saurions passer sous silence la correspondance envoyée après la réception des rapports individuels remis à chaque concurrent. Deux d'entre eux ont présenté leurs doléances au comité de la SAR à l'endroit de la rédaction. Le comité a, dans sa dernière séance, examiné très objectivement leur demande et a accepté une légère modification des deux rapports individuels sans apporter de changement à l'échelle de pointage. De son côté, le jury a reçu à ce jour trois lettres de remerciements. Aux premiers, pour leur franchise et aux seconds pour leur amabilité, nous adressons nos sincères remerciements.

Avant de clore ce rapport, le jury recommande aux sections formant la 3^e circonscription désignée pour le concours de 1970, à savoir : Vallée de Joux, Orbe, Grandson-Pied du Jura, de consacrer quelques réunions à donner des directives sur la façon de présenter leurs ruchers. L'hiver est la saison favorable pour se documenter.

Cette présentation sera certainement améliorée, l'intérêt grandira avec la confiance acquise et l'enthousiasme aidant, les sections connaîtront une activité augmentée et rajeunie.

En terminant, il nous est particulièrement agréable de remercier les concurrents qui, tous nous ont aimablement reçus, le rédacteur de notre journal, M. Matthey ainsi que les présidents des sections

qui ont accompagné le jury et qui par leur présence ont encouragé leurs membres. Ma gratitude, je l'adresse aussi avec joie à mes deux collègues du jury. La même optique et l'entente parfaite n'ont pas cessé de régner : ainsi la tâche qui nous a été confiée a été grandement facilitée.

Le président du jury :

A. Jacquier

CONCOURS DES RUCHERS 1969

5^e circonscription de la SAR, comprenant les six sections neuchâteloises : La Béroche, Côte neuchâteloise, Val-de-Ruz, Val-de-Travers, Montagnes neuchâteloises, La Chaux-de-Fonds.

PALMARÈS

La Béroche :

		Médaille	
Fernand Ryser	Boudry	d'or	94 points
Maurice Martin	Gorgier	d'or	93 points
Marcel Baillod	Gorgier	d'argent	89 points
J.-E. Waldvogel	Saint-Aubin	de bronze	76 points

La Côte neuchâteloise :

Jean-Pierre Gobbo	Neuchâtel	d'or	149 points
Joseph Roulin	Marin	d'or	94 points
Werner Stern	Cressier	d'or	92 points
Norbert Andrey	Noiraigue	d'or	91 points
Otto Von Ballmoos	Neuchâtel	d'argent	84 points

Val-de-Ruz :

Jean Etter	Marin	d'argent	129 points
Georges Aeschlimann	Chézard	d'argent	88 points

Val-de-Travers :

Pierre Chédel	Les Parcs/Bayards	d'or	140 points
René Perrin	Les Verrières	d'argent	131 points

Montagnes neuchâteloises :

François Mojon	Pont-de-Martel	d'or	137 points
Charles Huguenin	Le Locle	d'or	95 points
Georges Schaefer	Les Brenets	d'or	92 points
Jean-Pierre Calame	Les Planchettes	d'argent	86 points
Roger Delabays	La Chaux-de-Fonds	d'argent	86 points

La Chaux-de-Fonds :

Paul Boillat	La Chaux-de-Fonds	d'or	92 points
--------------	-------------------	------	-----------

Au nom du jury :

Le président :
A. Jaquier

Section de La Béroche

Fernand Ryser, infirmier retraité, Perreux, alt. 500 m.

Apiculteur jouissant de sa retraite et donnant le maximum de son temps à son rucher et ses avettes, bricoleur ingénieux possédant

toute une gamme de petits matériels intéressants et facilitant son travail d'apiculteur, connaissances par son ancien métier et cours apicoles, biologie, antibiotiques, etc., n'ont pas de secret pour notre candidat. Fabrique son candi avec adjonction de vitamines pour le nourrissement de ses ruches. Le jury ne peut que féliciter le candidat qui ne manque aucune conférence ou cours, malgré son âge et lui souhaitons longue retraite.

Rucher past. en bordure de la forêt, accès un peu marécageux, présentation du rucher excellente, 10 ruches D.B. avec pavillon en parfait état d'entretien, pour matériel complet et en ordre.

Médaille d'or : 9 10 10 9 9 8 10 10 9 10 = 94 points.

Maurice Martin, mécanicien, Les Sauges, alt. 480 m.

Jeune apiculteur mettant en pratique les cours donnés par les conseillers apicoles, possède déjà un bagage apicole et une pratique excellente, aussi nous ne pouvons que chaleureusement l'encourager à parfaire ses connaissances par la lecture d'ouvrages apicoles. Nous formons nos vœux de bonheur et de santé à sa famille, car, lors de notre deuxième visite, M^{me} Martin avait donné à notre apiculteur un deuxième enfant ; malgré ses soucis de paternité, le concurrent s'est présenté devant le jury pour l'examen théorique très bien préparé : exemple pour nos jeunes apiculteurs. Ne pouvons que féliciter le candidat.

Rucher pastoral, 7 ruches D.B., 2 nucléis. Site agréable face au lac. Elevage bon, par divisions, propre et en ordre. Balance, matériel en parfait état d'entretien. Une recommandation : ne pas hausser trop vite, de même pour l'extension.

Médaille d'or : 10 10 10 9 9 9 9 10 9 8 = 93 points.

Marcel Baillod, Gorgier, alt. 510 m.

Apiculteur d'un certain âge aimant ses abeilles et possédant de très bonnes connaissances apicoles, le jury aurait aimé pouvoir décerner une médaille d'or au candidat, mais le règlement ne prévoit aucune bonification pour nos vétérans.

Le rucher situé près du village de Gorgier, aux Prises, devrait bénéficier de la même attention que celui de la Bourdonnette où la présentation était bonne. Le jury regrette que les points perdus au premier rucher cité, coûtent la médaille d'or au concurrent.

Aux Prises, le couvain est en mauvais état et les cadres sont à renouveler. A la Bourdonnette, pavillon en parfait état, mais également, encore de vieux rayons. Les annotations par fiches sont bonnes et les reines marquées.

Pavillon aux Prises, 4 ruches D.B. pour nucléis. Pavillon La Bourdonnette, alt. 820 m., 9 ruches D.B., 9 ruches past., 4 ruches trapèzes, balance.

Médaille d'argent : 9 9 8 8 8 9 10 10 9 9 = 89 points.

Jean-Emile Waldvogel, St-Aubin, alt. 450 m.

Apiculteur d'un certain âge, travail bon, possède un atelier de bricolage où il aime se détendre, connaissances pratiques bonnes, théorie à compléter, comptabilité absente. Présente son rucher comme il est toujours, aussi nous le remercions d'avoir participé au concours et souhaitons que notre visite soit bénéfique pour notre candidat.

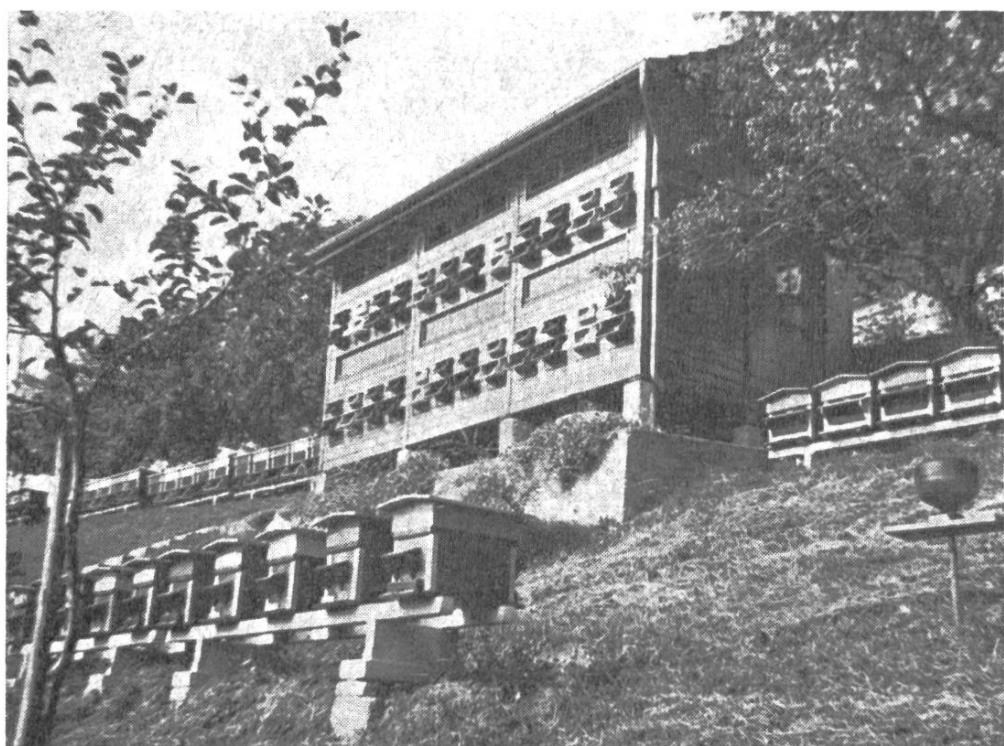
St-Aubin, 5 ruches past. D.B., face au lac devant un parking.
Chez-le-Bart, 5 ruches past. D.B., dans culture fruitière.

Recommandations : compléter annotations par colonie, devrait trouver un emplacement unique pour travailler dans de meilleures conditions plus rationnelles, devant quitter St-Aubin, suite à la construction d'une route.

Médaille de bronze : 8 8 8 8 8 7 8 5 8 = 76 points.

Section de La Côte neuchâteloise

Gobbo Jean-Pierre, alt. 750 m., Montmollin, La Bourdonnette.



Rucher de M. J.-P. Gobbo, à Montmollin.

Que dire d'un rucher où tout est parfait ? Le jury ne peut que féliciter l'apiculteur sans oublier la collaboration excellente de Madame et nous pensons que la collaboration dans un rucher de cette importance est nécessaire et nous félicitons Madame pour l'intérêt et la compétence qu'elle apporte à son mari.

Pavillon et ruches pastorales en parfait état d'entretien, ainsi que le matériel d'exploitation le plus complet possible. Elevage par

sélection des meilleures souches du rucher où chaque ruche a son graphique avec provenance et ascendance, nucléis en rapport avec l'exploitation mais fécondation au rucher et ici nous nous permettons d'enlever ce petit point qui ferait le maximum. Prélèvement et fécondation des reines au même endroit donnent une consanguinité certaine. Travail et connaissances théoriques excellents, conduite du rucher parfaite, tenue des registres et graphiques en concordance et comptabilité en exemple.

Première visite

Deuxième visite

Pavillon Lienher, 24 colonies D.B.
 Past 51 colonies D.B.
 Nucléis 7 colonies D.B. 10
Médaille d'or avec félicitations du jury : 10 10 10 10 10 10 10 10 9 10
 10 10 10 10 10 10 10 = 149 points.

Joseph Roulin, infirmier, Préfargier, alt. 410 m.

Pavillon Burki, présenté par le candidat, situé dans un verger, entretien et ordre parfaits, belles colonies, matériel apicole en parfait état, apiculteur avisé et possédant des connaissances approfondies en apiculture. Possède également une exploitation importante dans le canton de Fribourg et nous tenons à le féliciter pour son activité apicole et sa présentation au concours. Annotations par ruche devraient être plus complètes. Sélection par bonnes reines de l'extérieur. Connaissances théoriques à approfondir.

Préfargier, 1 pavillon, 18 colonies occupées.

Médaille d'or avec félicitations du jury : 10 10 8 10 10 10 9 10
9 8 = 94 points.

Stern Werner, caviste, Cressier, « La Grillette ».

Rucher situé devant la maison d'habitation, à l'intérieur d'un verger, rucher en parfait état d'entretien, sur deux rangées de couleur azurée. Nous trouvons une colonie logée dans un tronc d'arbre. Bonne présentation de l'apiculteur pour des ruches d'un certain âge et lors de nos visites une belle activité régnait dans le rucher. Apiculteur avisé connaissant bien ses abeilles, devrait pratiquer un peu l'élevage et introduire du sang nouveau dans son rucher. Nous tenons à remercier ce collègue pour sa gentillesse et pour son accompagnement lors de la traversée de ces belles forêts pour nous rendre au Val-de-Ruz.

D.B. 18 colonies, Burki 5 colonies, 2 coffres doubles et un simple, nucléis 2.

Médaille d'or : 9 10 9 10 9 8 9 10 9 9 = 92 points.

Norbert Andrey, Le Pertuis-Sault, alt. 700 m.

Pavillon situé en contrebas, en lisière de forêt, accès par sentier, jouit d'une tranquillité parfaite, abords aménagés pour rendre l'endroit plus agreste. Félicitons ce jeune apiculteur pour le soin qu'il

apporte à son travail au rucher et pour l'intérêt qu'il voue à ses abeilles. Répertoire et reliure apicole faits par le candidat, très intéressants. Ruches Burki en parfait état de propreté ainsi que le pavillon ; nous constatons un peu de noséma à une ruche, ruche D.B. extérieure forte et nucléi. A bénéficié des conseils du jury lors de son premier passage et nous avons eu le plaisir lors de la deuxième visite de constater que les directives données ont été suivies et le félicitons pour cette confiance.

Pavillon Burki, 13 colonies. Past, 2 D.B., 1 nucléi D.B.

Médaille d'or : 9 10 8 8 9 10 10 10 9 = 91 points.

Otto von Balmoos, employé CFF, La Coudre-sur-l'Abbaye.

Pavillon Burki présenté par un jeune apiculteur alémanique, en parfait état d'entretien, colonies et couvain laissent à désirer en général, cadres à renouveler plus souvent, matériel bon et en ordre. Devrait parfaire ses connaissances concernant les maladies, pratique bonne.

Pavillon Burki, 16 ruches, 1 nucléi.

Rucher situé en contrebas de la route menant à l'Abbaye, abords excellents et propres. 2 ruchers contigus en amont donnent une trop grande concentration d'abeilles pour le terrain à butiner.

Médaille d'argent : 10 9 8 7 7 8 9 10 8 8 = 84 points.

Section du Val-de-Ruz

Jean Etter, menuisier, clinique Préfargier, alt. 410 m., élevage. Engollon (Fontaine) en Bonneville, 2 pavillons.

Apiculteur connaissant bien son métier et vouant le maximum de son temps à ses ruchers. Possède une exploitation qui demande encore certaines réformes pour que tout soit parfait, connaissances théoriques à approfondir en comparaison de l'exploitation et nous pensons qu'avec les superbes livres que possède notre candidat, ceci sera chose faite. Ruchette pour essaim très pratique avec grillage de côté faite par l'intéressé. Comptabilité à parfaire. Elevage à Préfargier bon et nucléis bons.

En Préfargier, 2 ruches Burki, 1 coffre 12 demi-cadres, nucléis avec jeunes reines en ponte. En Bonneville (Engollon) : 1 pavillon D.B., 8 ruches occupées ; 1 pavillon suisse, 23 ruches occupées, balance ; 1 D.B. à l'extérieur avec balance.

Médaille d'argent : 9 10 10 8 8 10 7 8 8 10 8 8 7 8 10 = 129 pts.

Aeschlimann Georges, retraité, Chézard, alt. 780 m

Rucher situé devant la maison en bordure ext. du potager, en amont de la route, en excellente présentation et propreté. Populations un peu agitées et un apport de sang nouveau est indiqué, trop de métissage et colonies agressives. La compacité du couvain laisse de ce fait à désirer. Connaissances théoriques à travailler. Atelier

de menuiserie conséquent et nous félicitons notre candidat pour ses inventions et fabrications.

Ruches D.B., 9 occupées.

Médaille d'argent : 10 10 8 9 8 8 8 10 9 8 = 88 points.

Section du Val-de-Travers

Chédel Pierre, comptable, Les Parcs-sur-Bayards, alt. 1070 m.

Pavillon D.B. et ruches extérieures D.B. nous sont présentés dans un site agreste près d'une forêt, dans un ordre parfait et de belle venue, félicitations au candidat. Pour un rucher de cette importance, notre apiculteur aurait dû présenter des élevages et marquer les reines afin de pouvoir remérer ses colonies par un sang nouveau, ce qui donnerait plus de valeur à son exploitation. Balance ext. Travail excellent, connaît bien son métier, connaissances théoriques bonnes, mais à parfaire.

1 pavillon : 17 ruches D.B., 1 essaim. Extérieur : 17 ruches D.B., 1 nucléi.

Médaille d'or : 10 10 10 9 10 8 8 10 10 9 10 8 10 9 9 = 140 pts.

Perrin René, retraité CFF, Les Verrières, alt. 980 m.

Pavillon D.B. et ruches past. D.B. en bon état, rucher situé dans une petite propriété avec verger et potager dominant la ligne du chemin de fer, ruches pastorales un peu serrées et manquant d'espace pour l'envol. Ne présente aucun élevage et nucléis aussi ; vu l'importance de l'exploitation, nous devons le pénaliser, ainsi que pour la comptabilité. Dommage, car la présentation et tenue du rucher auraient mérité une médaille supérieure. Carnets pour chaque colonie et annotations bonnes. Apiculteur ayant de bonnes connaissances théoriques et pratiques.

1 pavillon D.B., 18 occupées + 1. Extérieur, D.B., 11 occupées.

Médaille d'argent : 9 9 10 9 9 8 7 10 7 10 9 9 6 9 10 = 131 pts.

Section des Montagnes neuchâteloises

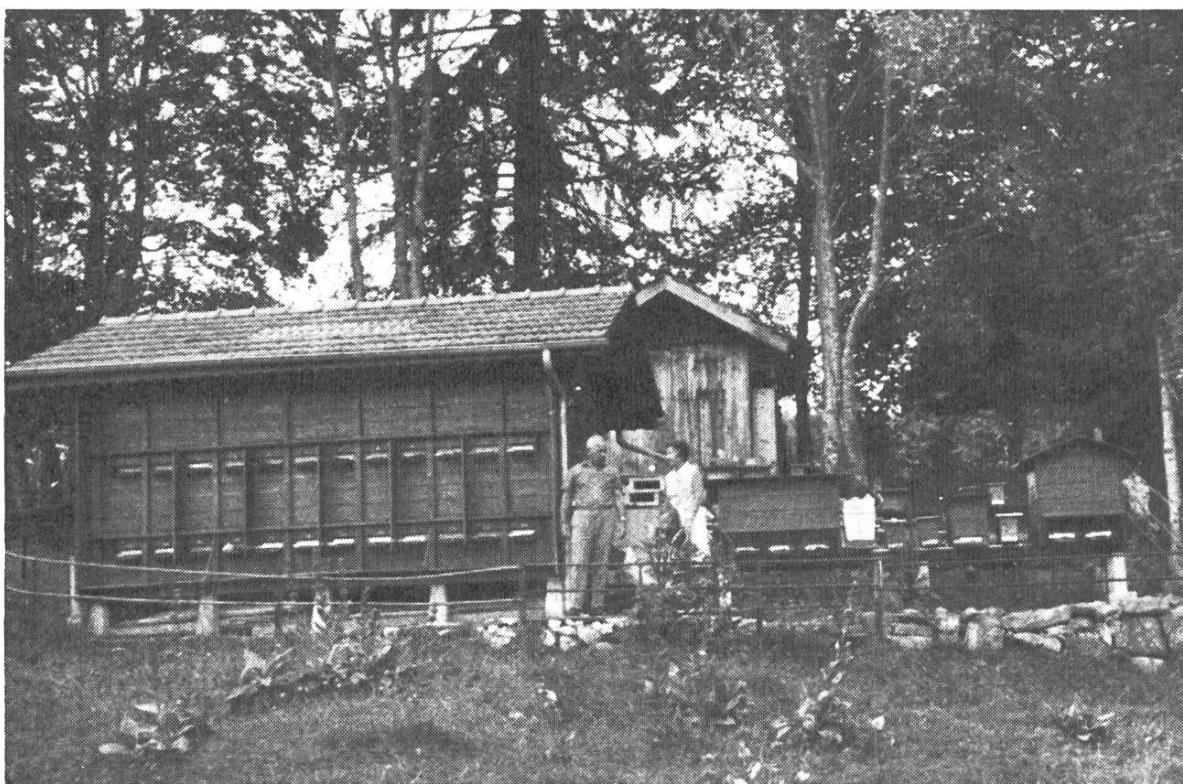
Mojon François, mécanicien, Ponts-de-Martel, La Combe, alt. 1050 m.

Rucher pavillon et pastorales dominent la vallée ; accès par un sentier au pied des bois. Maison de jolie présentation sert de laboratoire pour l'extraction et dépôt du matériel. Jeune apiculteur menant bien son exploitation et tenons à le féliciter pour sa présentation. Possède matériel d'élevage, mais vu les mauvaises conditions atmosphériques, n'a pas eu de réussite. Connaissances théoriques et pratiques bonnes, mais quelques lectures apicoles sont conseillées.

1 pavillon, 4 ruches occupées. Extérieur, 27 ruches D.B. occupées. Balance.

Médaille d'or : 9 10 9 9 9 8 8 10 8 10 10 10 8 9 10 = 137 points.

Huguenin Charles, Les Grands Monts, Le Locle, alt. 1060 m.



Rucher de M. Ch. Huguenin, au Locle.

Superbe pavillon Burki situé dans un pâturage auprès d'un boqueteau d'arbres superbes. Présentation impeccable du rucher où nous nous apercevons que Madame a aussi sa tâche à remplir et la félicitons de l'aide qu'elle apporte au rucher. Le candidat nous a présenté un superbe élevage et des ruchettes pour fécondation peuplées alors qu'il concourrait en cat. 1, donc pas d'obligation. Fait venir des reines sélectionnées pour son élevage. Matériel en parfait état et extracteur tournant avec moteur de faucheuse à benzine ext. Connaissances théoriques et pratiques excellentes. Félicitations des membres du jury.

1 pavillon Burki, 23 ruches. Extérieur, 2 ruches Burki.

Médaille d'or avec félicitations du jury : 9 10 10 9 9 9 10 10 9 10 = 95 points.

Schaefer Georges, buraliste, Les Brenets, alt. 1050 m.

Apiculteur nous présentant son rucher en bordure d'une lisière avec un accès par sentier. Ruches D.B. de bonne présentation en groupes par gradins donnant un aspect d'ensemble assez agreste. Colonies en bon état et renouvelle ses reines auprès des éleveurs. Connaissances théoriques et pratiques bonnes et remercie le jury pour ses remarques et suggestions. Candidat très occupé par sa profession et le remercions pour les instants qu'il nous a consacrés.

Ruches D.B., 20 occupées, 1 nucléi.

Médaille d'or : 9 10 10 9 9 9 8 10 9 9 = 92 points.

Calame Jean-Pierre, empl. d'usine. Les Planchettes, alt. 830 m. Pavillon D.B. situé aux Plaines, accès par chemin forestier qui nous mène au rucher dans la propriété de ses parents. Rucher demandant un peu plus d'entretien, mais vu l'accès assez difficile et éloigné ceci joue un rôle important dans l'exploitation. Colonies assez bonnes. Connaissances théoriques et pratiques bonnes et nous ne pouvons qu'encourager ce jeune apiculteur.

Les reines sont renouvelées par des élevages effectués par l'apiculteur : elles sont marquées.

Trois races d'abeilles peuplent ce rucher : caucasienne, carniolienne et race du pays. Les récoltes annotées détermineront le choix de la race à adopter.

1 pavillon, 9 ruches D.B. occupées. Extérieur, 9 ruches D.B. occupées.

Médaille d'argent : 8 7 9 8 8 9 8 9 10 10 = 86 points.

Delabays Roger, chef atelier, La Chaux-de-Fonds, « Les Endroits », alt. 1062 m.

Pavillon situé dans une clairière, accès par pré, rucher entouré d'une haie, pavillon manquant de jour et assez ancien, mais bien tenu par l'apiculteur du fait de l'ancienneté des ruches et du matériel. Colonies assez bonnes et connaissances théoriques et pratiques bonnes. Matériel d'élevage bon.

1 pavillon suisse, 18 ruches occupées, 4 ruches extérieures.

Médaille d'argent : 8 8 8 9 8 9 9 9 9 = 86 points.

Section La Chaux-de-Fonds

Boillat Paul, boîtier, Les Petites Crosettes, alt. 1100 m.

Joli pavillon suisse situé au fond d'un pâturage et bordé par des sapins. Belle présentation, abords et entretien excellents, nucléis à l'extérieur, annotations par fiches bonnes. Apiculteur aimant ses abeilles. Connaissances théoriques et pratiques bonnes, mais devrait également lire quelques ouvrages apicoles. Quelques colonies moyennes lui enlèvent de précieux points, mais ruches et colonies sont en général fortes et de bonne présentation. Matériel et outillage en parfait état.

Médaille d'or : 10 10 9 8 8 9 9 10 10 9 = 92 points.

Le secrétaire :
Th. Ruckstuhl

Le jury (membre) :
H. Porret

Le président :
A. Jacquier

VÉTÉRANS DE 1970

Nous rendons les comités de section attentifs à l'avis paru en octobre, et tenons encore à préciser ce qui suit :

Dans beaucoup de cas, les inscriptions sont faites de manière fantaisiste : on oublie le numéro matricule, on omet le domicile, ou, au contraire, on indique le numéro postal, la rue, etc, ce qui est inutile. L'ordre des indications varie à l'infini, toutes choses qui compliquent la tâche de votre serviteur. Pour simplifier, veuillez vous conformer à l'exemple suivant :

N° matricule	Nom	Prénom	Domicile	Date d'entrée
2932	Bassin	Edmond	Marchissy	1922

Merci d'avance.

Le préposé.



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

POUR NOVEMBRE 1969

L'automne, le bel automne est en train de revêtir sa somptueuse livrée. En altitude, c'est déjà une débauche de couleurs, un vrai régal pour les yeux, auquel le temps ensoleillé contribue pour une large part. A part un peu de brume matinale en plaine, c'est une quinzaine exceptionnelle que nous venons de vivre avec une température élevée pour la saison. Au rucher, on peut constater de beaux apports de pollen, les colonies étant demeurées fortes et actives. Pour peu que les provisions aient été administrées en temps voulu, elles sont maintenant bien en place et bien operculees. Bref, toutes les conditions semblent réunies pour un hivernage favorable.

L'hiver est à la porte, mais novembre, c'est encore l'arrière-automne et les fortes chutes de neige sont plutôt rares en ce mois. Il sera donc possible, voire nécessaire, de faire encore quelques visites au rucher, pour s'assurer que tout est bien en ordre, que rien n'a été oublié, que toutes les ruches sont bien stables, à l'abri des coups de vents parfois violents à cette époque de l'année.

Novembre, c'est aussi la saison la plus favorable pour effectuer des déplacements à courte distance : si par exemple l'on est, pour une raison majeure, dans l'obligation de changer d'emplacement tout en restant dans la même région, si une orientation meilleure doit être donnée aux ruches, si l'on veut les regrouper, etc. A cette saison, l'activité est fortement ralentie, les sorties se font rares, ce ne sont pas encore les grands froids, en un mot, c'est le moment où l'on peut déplacer les abeilles avec le minimum de risques : profitez-en.